

TERMES DE REFERENCE

Unité	Gouvernance / État de Droit
Fonction	Consultant (e) – Elaboration d’une Stratégie d’Intégration de la Médiation Judiciaire dans le droit positif Haïtien
Lieu d’Affectation	Port-au-Prince
Grade	Consultation (Expert National)
Début	Novembre 2021
Durée	3 mois

Contexte

Ce projet s’inscrit dans le cadre d’un appui du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) au Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) et plus généralement au secteur judiciaire en Haïti. Il rentre dans le cadre du financement du Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) portant sur l’accès à la justice pour les populations vulnérables et économiquement défavorisées.

Malgré des initiatives émanant d’organisations nationales et de partenaires techniques et financiers d’Haïti (PTF) en vue d’accroître l’accès à la justice, les tribunaux judiciaires continuent d’être encombrés par un volume considérable de dossiers en attente de jugement. Ceci, aussi bien en matière civile que pénale. Le temps nécessaire au traitement desdits dossiers est, en outre, plutôt long au regard des délais imposés par les textes de lois et par rapport à ce qui paraîtrait comme une période raisonnable pour résoudre un litige.

De nombreux pays utilisent actuellement la médiation judiciaire comme mode de résolution amiable des conflits comme voie alternative de résolution des litiges. La médiation judiciaire peut être utilisée en matière civile et en matière pénale surtout comme mesure alternative aux poursuites pénales. En matière pénale, la médiation est utilisée comme une voie médiane entre le classement sans suite et la poursuite pénale. La médiation pénale est une réponse judiciaire à des infractions touchant les dégradations, les violences légères, les contentieux familiaux mineurs. Elle est organisée à l’initiative du procureur ou commissaire du gouvernement. La pratique de la médiation judiciaire constitue un véritable mécanisme devant permettre de désengorger les tribunaux.

Le droit haïtien permet certes de recourir, dans certains cas, à des modes alternatifs de résolution de conflits ; tels que la conciliation et la médiation surtout dans certaines matières civiles. A ce titre, le Code de Procédure Civile, tel que modifié par le décret du 28 décembre 2005¹ portant réforme de son livre IX traite de l’arbitrage. En outre, l’article 60 du même Code dispose que le

¹ Décret du 28 décembre 2005 portant réforme du Livre IX du Code de Procédure Civile Haïtien, Le Moniteur No.32 du 3 avril 2006.

juge de paix, en sa qualité de juge de proximité, peut concilier les parties dans le respect des dispositions juridiques prévues en la matière. En effet :

Les parties peuvent se présenter volontairement devant le juge de paix du domicile de l'une d'elles et requérir ce magistrat de tenter de les concilier sur les différends dont elles lui feront en personne l'exposé verbal. Si un accord intervient, il est constaté par le greffier dans un procès-verbal qui aura la force probante d'un acte authentique sans pouvoir être revêtu de la formule exécutoire ni contenir constitution d'hypothèque.²

Si, en particulier, la médiation à savoir un : « processus structuré par lequel deux ou plusieurs personnes tentent de parvenir à un accord, en dehors de toute procédure judiciaire, en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide d'un tiers dénommé médiateur »³ est établie dans certains domaines du droit positif haïtien notamment en droit du travail, tel n'est pas le cas dans d'autres domaines de ce droit.

Ce qui constitue, à n'en point douter, une lacune du droit haïtien par rapport à d'autres systèmes juridiques ou la pratique de la médiation est acceptée dans divers aspects du droit relatif à la résolution pacifique des conflits. Ainsi, dans d'autres pays, existe-t-il une médiation aussi bien civile que pénale. Celle-ci peut également s'étendre à des domaines aussi variés que divers tels que le droit administratif, le droit de la consommation ou encore celui des marchés publics et du secteur financier.

Dans un pareil contexte, le MJSP avec l'appui technique et financier du PNUD, a décidé d'approfondir la question de l'insertion de la médiation judiciaire dans le droit positif haïtien.

D'où la nécessité et la justification d'une telle étude visant à collecter des informations ou données qualitatives en vue de formuler des propositions concrètes, claires et structurées pour une meilleure intégration de la médiation judiciaire dans le droit positif haïtien. Une telle étude prendra la forme d'un processus de consultation des acteurs judiciaires dans le but de dégager les grandes lignes de réforme du droit haïtien dans ce domaine.

Objectifs de la consultation

Le/ la consultant/e travaillera à l'atteinte des objectifs suivants :

- Formuler des propositions en vue d'une intégration au niveau judiciaire de la médiation dans le droit positif haïtien ;
- Collecter les opinions des acteurs judiciaires et des organismes de la société civile sur l'importance de l'intégration de la médiation dans le droit haïtien ;

² Luc D. Hector, Code de Procédure Civile annoté, Imprimerie Henri Deschamps, Port-au-Prince, mars 1988.

³ Serge Guinchard (sous la direction de), Lexique des termes juridiques, 25^{ième} édition, Dalloz, Paris, 2017.

- Proposer l'approche à suivre ou la stratégie à mettre en œuvre en vue d'arriver à l'intégration de la médiation judiciaire dans le corps des règles juridiques applicables à la résolution pacifique des conflits dans la société.

Résultats attendus

- A travers une analyse de droit comparé, une revue de littérature indiquant les bonnes pratiques en ce qui concerne le rôle et la place de la médiation judiciaire dans divers pays ou systèmes judiciaires est réalisée ;
- Des entretiens sont réalisés avec les principaux acteurs du système judiciaire haïtien et des organismes de la société civile en vue de collecter leurs points de vue sur la nécessité et l'utilité de l'intégration de la médiation dans le droit judiciaire haïtien ;
- Le MJSP, les acteurs judiciaires, les organismes de la société civile, les futurs parlementaires et les décideurs politiques disposent de propositions et recommandations sur la démarche et les étapes à suivre pour arriver à une meilleure intégration de la médiation dans le corpus juridique haïtien.

Produits/Livrables

- Elaborer et soumettre un plan de travail détaillé décrivant la méthodologie et les étapes proposées pour réaliser les objectifs et résultats attendus comme décrit ci-dessus ;
- Soumettre un rapport d'étape comportant une revue de littérature sur la question et résumant les rencontres réalisées dans le cadre de la consultation ;
- Elaborer un rapport final comportant les principales propositions ou recommandations émanant des rencontres avec les divers acteurs consultés. Ce rapport démontrera tout d'abord l'utilité et la pertinence de l'insertion de la médiation dans le droit judiciaire haïtien. Il proposera ensuite un ensemble d'actions pour y arriver. Il sera enfin présenté durant un atelier de travail et de validation réunissant les principaux acteurs ayant participé aux rencontres de travail qui ont conduit à sa rédaction.

Profil recherché

- Être titulaire d'au moins une maîtrise en droit et avoir une expertise approfondie du fonctionnement de la justice en Haïti. Une connaissance des problématiques liées à la réforme de la justice et l'élaboration de documents relatifs à l'accès à la justice constituerait un atout considérable ;
- Avoir une expérience de 10 années minimum dans le secteur de la justice en général et de l'accès à la justice en particulier ;
- Avoir une bonne connaissance de la pratique de la médiation judiciaire et de ses avantages ;
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement de la justice en Haïti et du MJSP en particulier ;
- Faire preuve d'intégrité et de fidélité aux valeurs et à l'éthique des Nations Unies ;
- Faire preuve de sensibilité et de flexibilité aux différences de culture, de genre ; de religion, d'origine, de nationalité et d'âge ;
- Traiter tout un chacun avec équité et sans favoritisme ;
- Avoir le sens de la diplomatie, fait preuve de jugement politique, d'impartialité et de discrétion.
- Avoir une parfaite maîtrise (orale et écrite) du français. La connaissance de l'anglais serait un atout.